

Séance du 30 mars 2017

Le trente mars deux mille dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MEPIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de CREYS MEPIEU, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents :

Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Séverine **POETE**, René **GIPPET**, Jean-Claude **GENGLER**, David **ARNAUD**, Stéphanie **BATAILLON**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**, Ligia **HODY**, Jean-François **DUBOIS**, Geneviève **HERBEPIN**

Excusées : Isabelle **MAYEN** (procuration donnée à Philippe **FILLOD**), Nadine **MELLET** (procuration donnée à Ghislaine **POZZOBON**)

Date de la convocation 24 mars 2017

Secrétaire de séance : Jean-François **DUBOIS**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2017.

Ghislaine **POZZOBON** fait remarquer que Sylviane **HECQ** ne sera pas en charge du ménage de la salle Morget. David **ARNAUD** demande que soient confirmés les tarifs de location du gîte Morget, lors de la prochaine réunion.

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – 1, rue de Fourvière

M. Le Maire rappelle au Conseil que le logement situé au 2^{ème} étage 1, rue de Fourvière est vacant. Mme Alexia **BLONDIAUX**, actuellement domiciliée à Malville, a déposé un dossier en vue de l'obtention d'un logement.

M. Le Maire demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant le mode d'attribution des logements,

Après avoir pris connaissance du dossier,

DECIDE à l'unanimité de louer à **Mme Alexia BLONDIAUX**, le logement communal situé au 2^{ème} étage, 1, rue de Fourvière,

FIXE le montant mensuel de cette location à **360 €**,

PRECISE que cette location débutera le **10 avril 2017**,

PRECISE que conformément aux délibérations du :

- 03 juillet 2001, une caution d'un terme de loyer (360 €) devra être versée avant la remise des clés,
- 06 avril 2004, deux personnes devront se porter caution.

Le Conseil prend connaissance du projet de bail prévu pour fixer les conditions de cette location, en approuve les termes, et autorise le Maire à le signer.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Budget Commune – Budget Service des Eaux – Budget TVA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, pour le budget principal de la commune – Eau et TVA visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe **FILLOD**, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Olivier **BONNARD**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 2 278 783.76 €

Recettes : 3 506 549.84 €

Excédent 2015 reporté : 406 293.80 €

Excédent de clôture 2016 : 1 634 059.88 €

Investissement

Dépenses : 1 026 050.47 €

Recettes : 1 833 462.88 €

Excédent 2015 reporté : 966 666.44 €

Excédent de clôture 2016 : 1 774 078.85 €

Restes à réaliser :
Dépenses : 2 937 478.00 €
Recettes :
Besoin de financement : 1 163 399.15 €

Après que M. Le Maire ait quitté la salle des délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget Principal de la commune 2016.

VOTE DES IMPOSITIONS COMMUNALES 2017

Délibération n° 2017.03.03

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

FIXE aux chiffres suivants les impôts communaux pour l'année 2017

| Libellé | Bases notifiées | Taux appliqués par décision du Conseil Municipal | Produit attendu après décision du Conseil Municipal |
|--------------------------|-----------------|--|---|
| Taxe d'habitation | 1 586 000.00 | 4.59% | 72 797.00 |
| Taxe foncière (bâti) | 18 653 000.00 | 13,90% | 2 592 767.00 |
| Taxe foncière (non bâti) | 33 600.00 | 26.35% | 8 854.00 |
| Total | | | 2 674 418.00 |

PRECISE que ces taux sont inchangés par rapport à l'année 2016.

AFFECTATION DE RESULTAT 2016 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement, soit un excédent de 807 412.41 €
- Un résultat de la section de fonctionnement, soit un excédent de 1 227 766.08 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 2 937 478.00 €
- En recettes pour un montant de €

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 1 163 399.15 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Compte 1068 (R/I) : Excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 163 399.15 €
Compte 002 (R/F) : Excédent de fonctionnement reporté pour : 470 660.73 €
Compte 001 (R/I) : Excédent d'investissement reporté pour 1 774 078.85 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

Vote le budget Primitif 2017 – BUDGET PRINCIPAL, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 3 872 712.73 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 5 259 320.73 €

Précise que les dépenses d'investissement vont être axées principalement sur la construction de la future salle polyvalente, au cours des prochaines années.

Quelques travaux sont toutefois prévus :

- **restructuration de la cantine scolaire en cuisine autonome,**
- **cheminement doux à Mollard-Viret**
- **aménagements extérieurs maison rue Pierre GROS avec création d'un espace récréatif**
- **requalification de l'entrée du Daleigneu**

Le budget TVA va abonder de 130 000 € le budget de la commune. Cette somme permettra de financer en partie la démolition de la zone lieudit Devaux. En effet, La loi NOTRe impose un transfert de la compétence économique dont les zones d'activités à destination des intercommunalités. En conséquence la zone d'activité de Malville devrait être transférée dès cette année à la CCBD (Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné).

Seuls les commerces, comme le Chantegrit, ne seront pas transférés.

A noter que la zone à l'entrée de Creys devrait perdre prochainement sa qualification économique.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET EAU

Délibération n°2017.03.08

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe FILLIOD, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 185 295.40 €
Recettes : 290 005.50 €
Excédent 2015 reporté : 76 698.13 €
Excédent de clôture 2016 : 181 408.23 €

Investissement

Dépenses : 224 057.46 €
Recettes : 104 062.38 €
Excédent 2015 reporté : 316 231.03 €
Excédent de clôture 2016 : 196 235.95 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 196 040.00 €

Recettes :

Besoin de financement : 0.00 €

Après que M. Le Maire ait quitté la salle des délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget Eau pour 2016.

VOTE DU BP 2017 - BUDGET EAU

Le Maire donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au budget primitif 2017 - EAU, par la commission des finances, avec le concours de M. BOTTIER, Receveur Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

VOTE le budget Primitif 2017 - EAU, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 506 508.23 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 302 383.95 €

Les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau entre la commune de Creys Mépieu et la commune de Bouvesse-Quirieu seront soldés cette année.

Le Maire rappelle que le service de l'eau sera transféré en 2020 à la Communauté de communes des balcons du Dauphiné. Il demande au Conseil de réfléchir aux travaux qu'il envisage de réaliser avant ce transfert.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET TVA

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe FILLIOD, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 64 005.25 €
Recettes : 117 441.46 €

Investissement

Dépenses : 86 393.61 €
Recettes : 335 988.93 €

Excédent 2015 reporté : 256 885.98 €
Excédent de clôture 2016 : 310 322.19 €
Excédent 2015 reporté : 12 535.17 €

Excédent de clôture 2016 : 262 130.49 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 443 940.00 €

Recettes :

Besoin de financement : 181 809.51 €

Après que M. Le Maire ait quitté la salle des délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget TVA pour 2016.

AFFECTATION DE RESULTAT 2016 - BUDGET TVA

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement, soit un excédent de 249 595.32 €
- Un résultat de la section de fonctionnement, soit un excédent de 53 436.21 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 443 940.00 €
- En recettes pour un montant

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 181 809.51 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Compte 1068 (R/I) : Excédent de fonctionnement capitalisé pour 181 809.51 €
Compte 002 (R/F) : Excédent de fonctionnement reporté pour : 128 512.68 €
Compte 001 (R/I) : Excédent d'investissement reporté pour 262 130.49 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET TVA

Le Maire donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au budget primitif 2017 - TVA, par la commission des finances, avec le concours de M. BOTTIER, Receveur Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

Vote le budget Primitif 2017 - TVA, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 218 512.68 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 443 939.92 €

Le budget TVA va reverser au budget principal, une somme de 130 000 €.

**La société ARMENKO actuellement locataire de la commune va prochainement s'installer au CAN (centre d'activités nouvelles) à ARANDON.
Le cabinet GALTIER doit remettre prochainement une évaluation des bâtiments de la zone, en vue du transfert de la zone à la CCBD.**

SEMCODA – rue Pierre GROS

La SEMCODA demande l'accord de la commune sur la garantie de leur prêt à hauteur de 35%, qui sera sollicité auprès de la CDC, aux conditions suivantes :

Ligne du prêt 1 : PLUS travaux

Montant : 249 800 €

Ligne du prêt 2 : PLUS Foncier

Montant : 91 500 €

Soit un montant de garantie de 119 455 €.

Il demande son avis au conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis de principe favorable à cette demande,

La validation de cette demande sera effective lors d'une prochaine réunion, dès que les documents nécessaires seront réceptionnés en mairie.

ZONE ARTISANALE MALVILLE – RENOUELEMENT BAIL ANDRE VACHER

M. Le Maire rappelle la délibération du 8 juillet 2004, par laquelle un bâtiment communal, situé sur la ZA Malville, était loué à la société André VACHER.

Ce bail étant terminé, il y a lieu de le renouveler,

M. Le Maire demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de renouveler le bail de location d'un local d'une superficie de 200 m², sur une parcelle de 700 m², à la société André VACHER.

PRECISE que les conditions de location seront identiques au bail initial,

CHARGE M. Le Maire de signer avec la société André VACHER, une attestation de prolongation de bail.

RECRUTEMENT EMPLOIS SAISONNIERS

Conformément à la délibération n° 2014.06.04 du 22 mai 2014

Vu les demandes d'emplois saisonniers reçues en mairie,

Le Maire informe le Conseil, du recrutement de deux emplois saisonniers:

- Loris RABATEL
- Thomas VOLO
-

DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE SALLE POLYVALENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE M. le Maire à déposer :

- Un permis de construire pour la réalisation d'une salle polyvalente lieu-dit « Bracon –les Ecoux » - Section AD n° 130p – 136p – 487p

A titre d'information, la chaufferie était prévue initialement dans un local situé entre le restaurant scolaire et la salle polyvalente. Cet emplacement n'était esthétiquement pas valorisant et ne s'intégrait pas à l'ensemble de la future construction. Après réflexion, la décision a été prise d'installer la chaufferie dans la salle de gym au rez-de-chaussée de l'école élémentaire. De plus cela éviterait la construction d'un bâtiment supplémentaire dédié à la chaufferie. Techniquement, le réseau de chaleur sera placé de façon à desservir la salle des fêtes des Ecoux, l'école élémentaire, le restaurant scolaire et la salle polyvalente.

RESTRUCTURATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Les travaux d'aménagement de la cantine en cuisine autonome posent le problème de la réalisation des travaux au cours de la période estivale. En effet, les entreprises tournent à bas régime surtout au mois d'août et le délai de réalisation serait trop restreint. La seule solution est de réaliser les travaux durant les périodes scolaires.

Il est décidé de débiter les travaux à compter du 10 juillet et de les prolonger lors de la rentrée scolaire. Le restaurant scolaire sera délocalisé dans la salle du périscolaire ainsi que dans les salles attenantes au 1^{er} étage de l'école élémentaire. Il reste à trouver une solution pour organiser les activités TAP, l'idée de les installer dans la salle des fêtes de Creys est évoquée, le sujet va encore être travaillé.

Le groupement maître d'œuvre, AMURIMO/FERNANDES, élabore le dossier de consultation pour la réalisation de ces travaux.

ALP'ETUDES

Une étude avait été commandée par la municipalité à la société ALP'ETUDES pour l'aménagement de terrains de tennis et aire de jeux à proximité de la salle polyvalente, mais les propositions ne satisfont pas les élus. Il sera demandé lors d'une prochaine rencontre de revoir ces propositions.

INAUGURATION SALLE MORGET

L'inauguration de la salle et du gîte Morget se déroulera le 14 avril à 11h30.

D.P.U

DPU M. et Mme Laurent et Anabella GUILLAUME : Aucun droit de préemption - 228, ne rue de Mozières – E 538 = UA -556 = A – 557 =UA – M. Bertrand **SPRING**

DEPOT DECLARATION PREALABLE ET AUTORISATION DE TRAVAUX RESTRUCTURATION CANTINE SCOLAIRE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE M. le Maire à déposer :

- Une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour la restructuration de la cantine scolaire sur les parcelles - Section AD n° 130 lieu-dit « Bracon les Ecoux »
-
-

BUREAUX DE VOTE – ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Détermination des permanences des bureaux de vote pour les 23 avril et 7 mai 2017.

TOUR DE TABLE

Jean-François **DUBOIS**

- 🚩 Annonce la réunion du comité de pilotage de la réserve naturelle régionale le 25 avril à 10h
- 🚩 Annonce la réunion de la commission pour le flash info le 10 avril à 18 h
- 🚩 Est satisfait des travaux de réaménagement du centre aéré, rue de la Rapine. L'inauguration sera organisée par l'association GAVROCHE.
- 🚩 Est satisfait de la participation de 45 personnes lors du ramassage de printemps

Le Conseil municipal décide d'organiser une réunion publique de mi-mandat le 08 juin à 19h, salle des Ecoux.

Philippe FILLOD

- ✚ Gère la mise en place du réseau « Voisins vigilants ». 13 administrés sont déjà inscrits. La commune sera divisée en 4 secteurs représentés par un ou deux référents. La gendarmerie soutient ce programme, une réunion publique va prochainement être organisée.

David ARNAUD

- ✚ Demande des renseignements sur la coupure d'électricité. Philippe FILLOD répond qu'il s'agissait d'un problème sur le réseau haute tension sur la commune de BOUVESSE-QUIRIEU.
- ✚ Signale un nombre impressionnant de pigeons dans son secteur.

Séverine POETE

- ✚ A assisté au conseil d'école, où a été évoqué le renouvellement de la convention de la classe de neige, qui arrive à échéance. Présentation lors de la prochaine réunion de conseil. Il a également été évoqué la mise en place d'une aide aux devoirs qui pourrait être demandée à la municipalité. Les enfants délégués demandent la rénovation de la cour.
- ✚ Signale que la croix de Piffon n'est toujours pas réparée. Le dossier va être relancé.

Pierre VACHER

- ✚ Demande que les chariots de stockage des tables de la salle des fêtes de Faverges soient chargés. il serait intéressant de vérifier s'il est nécessaire de renouveler le stock de tables avant de changer les chariots.

Ghislaine POZZOBON

- ✚ A assisté à la réunion du syndicat du gymnase de Montalieu-Vercieu. 4 enfants de la commune sont scolarisés au collège des Pierres plantées.
- ✚ A assisté à l'AG de l'association ISA, qui compte 130 adhérents, organise de nombreuses manifestations, et projette d'acquérir, prochainement, un véhicule électrique qui serait mis à disposition des adhérents.

Ligia HODY

- ✚ Demande la mise en place de plots ou une bande jaune à l'angle de la rue de Mauchamp et de la rue des Fontaines pour éviter le stationnement sauvage de véhicules

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
LE 23 MAI 2017**